



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2018-122

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Prefecture Aveyron

12-2018-11-13-001 - Arrêté portant sur la composition du bureau de vote concernant l'élection au comité technique de proximité de la préfecture de l'Aveyron (12) (2 pages)	Page 3
12-2018-11-13-002 - Arrêté portant sur la composition du bureau de vote concernant l'élection au comité technique des services déconcentrés de la police nationale du département de l'Aveyron (12) (2 pages)	Page 6
12-2018-11-12-005 - Arrêté portant sur la composition du comité d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) de la préfecture de l'Aveyron-Arrêté modificatif (2 pages)	Page 9

Prefecture Aveyron

12-2018-11-13-001

Arrêté portant sur la composition du bureau de vote
concernant l'élection au comité technique de proximité de
la préfecture de l'Aveyron (12)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

Rodez, le

13 NOV. 2018

Direction des ressources
humaines et des moyens

Bureau des ressources
humaines et de l'action
sociale

Arrêté n°

du

13 NOV. 2018

Objet : composition du bureau de vote concernant l'élection au comité technique de proximité de la préfecture de l'Aveyron (12).

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté NOR : INTA1816684A du 26 juillet relatif aux modalités d'organisation du cotre électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la préfecture de l'Aveyron (12) se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Stéphane	ENJALBERT
Vice-Président	Nicole	SIGAUD
Secrétaire	Catherine	BÉGUIGNÉ
Secrétaire adjoint	Corinne	HOEPFFNER

.../

Adresse postale : CS 73114 – 12031 RODEZ CEDEX 9 – Accueil du public : centre administratif Foch – Accès place Foch

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Téléphone : 05 65 75 71 71 _ Courriel : prefecture@aveyron.gouv.fr _ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
CFDT	Arlette	RUCARD-SOULIÉ (<i>titulaire</i>)
CFDT	Gérard	ALARY (<i>suppléant</i>)
FSMI - FO	Patrice	SOUBRIÉ (<i>titulaire</i>)
FSMI - FO	Bruno	VILLENEUVE (<i>suppléant</i>)

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour la préfète
et par délégation,
la secrétaire générale



Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2018-11-13-002

Arrêté portant sur la composition du bureau de vote
concernant l'élection au comité technique des services
déconcentrés de la police nationale du département de
l'Aveyron (12)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

Rodez, le 13 NOV. 2018

Direction des ressources
humaines et des moyens

Bureau des ressources
humaines et de l'action
sociale

Arrêté n° du 13 NOV. 2018

Objet : composition du bureau de vote concernant l'élection au comité technique des services déconcentrés de la police nationale du département de l'Aveyron (12)

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté NOR : INTA1816684A du 26 juillet relatif aux modalités d'organisation du cote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique des services déconcentrés de la police nationale du département de l'Aveyron (12) se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Stéphane	ENJALBERT
Vice-Président	Nicole	SIGAUD
Secrétaire	Marie-Antoinette	LANZA
Secrétaire adjoint	Daniel	CAMBON

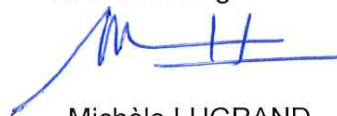
.../

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
FMSI FORCE OUVRIÈRE	Yoann	LOMBART (<i>titulaire</i>)
FMSI FORCE OUVRIÈRE	Patrice	RICARD (<i>suppléant</i>)
ALLIANCE POLICE NATIONALE, SNAPATSI, SYNERGIE OFFICIERS et SICP	Dany	DEMOINERET (<i>titulaire</i>)
ALLIANCE POLICE NATIONALE, SNAPATSI, SYNERGIE OFFICIERS et SICP	Jérôme	BOSC (<i>suppléant</i>)
CFDT	Matthieu	BORIES

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour la préfète
et par délégation,
la secrétaire générale



Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2018-11-12-005

Arrêté portant sur la composition du comité d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) de la préfecture de l'Aveyron-Arrêté modificatif

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

Direction des ressources
humaines et des moyens

Bureau des ressources
humaines et de l'action
sociale

Arrêté n° _____ du _____

Objet : composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) de la préfecture de l'Aveyron – Arrêté modificatif

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 88-123 du 4 février 1988 modifié relatif à la création de comités d'hygiène et de sécurité des services de préfecture,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014304-0008 du 31 octobre 2014, modifié par l'arrêté n° 2014332-0004 du 28 novembre 2014, portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de l'Aveyron,

Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel au comité technique de la préfecture de l'Aveyron du 04 décembre 2014,

Vu l'arrêté n° 2015012-0018 du 12 janvier 2015 fixant la composition du C.H.S.C.T. de la préfecture de l'Aveyron

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'article 1-b) de l'arrêté du 12 janvier 2015 précité est modifié comme suit :

b) représentants du personnel :

Membres titulaires	Membres suppléants
Patrice SOUBRIÉ - FO	Bruno VILLENEUVE - FO
André CAULET - FO	-
Thierry BÉRARD - FO	Delphine BRUGIER-ÈCHE - FO
Gérard ALARY - CFDT	-
Arlette RUCARD-SOULIÉ - CFDT	-

ARTICLE 2 - Les autres modalités de l'arrêté du 12 janvier 2015 précité demeurent inchangées.

ARTICLE 3 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Rodez, le 12 novembre 2018

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale,



Michèle LUGRAND